

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 18

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation

13/04/2026

Date d'affichage

13/04/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

30/04/2026

et publication du :

30/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HUTCHINSON Yvan.

Etaient présents :

M. HUTCHINSON Yvan, M. MARQUE Arnaud, Mme ALLIOT Pascale, M. VANDEN DORPE Pascal, Mme GUISLAIN Nathalie, M. BASECQ Ludovic, Mme VAN EECKE Sylvie, Mme LEFEBVRE Christine, M. DUBOIS Xavier, Mme CAREY Pascale, Mme ANNAERT Christelle, M. LEROY Gérard, Mme DUHEZ Virginie, M. DAMEE Victor, Mme OLMETA Mélanie, M. DUPONCHELLE François-Xavier, Mme ZAGHBIB Romy, M. BERNABOT Stéphane

Procuration(s) :

M. MOUVEAUX Stéphane donne pouvoir à M. VANDEN DORPE Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. MOUVEAUX Stéphane

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GUISLAIN Nathalie

Numéro interne de l'acte : 2026-21

Objet : Désignation d'un correspondant défense et sécurité civile

Rapporteur : Ludovic BASECQ

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du secrétariat d'Etat aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant Défense parmi les membres du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une obligation.

Ses missions s'articulent autour de trois axes :

- La politique de défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine

Considérant que le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation.

Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de sa commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Considérant les candidatures à ce poste de Pascal VANDEN DORPE

Considérant qu'il a été procédé à l'élection à main levée après accord à l'unanimité du conseil municipal, il est procédé au vote

Considérant les résultats :

Est désigné comme correspondant Défense : Pascal VANDEN DORPE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PREMESQUES

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Nathalie GUISLAIN

Yvan HUTCHINSON